

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 42 CONCERNANT NEXANS**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*

✂

NEXANS

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 15 MAI 2019**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

**Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

GOUVERNANCE
-------------

### **1- Composition du conseil de NEXANS**

Le conseil d'administration de NEXANS comportera, à l'issue de l'assemblée générale 54% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean Mouton	Président	Libre d'intérêts	n.a	M	63	FR	Nouveau	2023	0	1			
	Anne Lebel	Admin. réf.	Libre d'intérêts	88%	F	52	FR	2	2022	1	1		P	P
	Angéline Afanoukoé	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	48	FR	2	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Bpifrance Participations SA rep. par Anne-Sophie Hérelle	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	n.a	F	39	FR	Nouveau	2023	0	1			
	Marie-Cécile de Fougères	Représentant des salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	F	48	FR	3	2020	0	1			
	Oscar Habùn Martinez	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts		M	49	FR	1	2023	1	3			
	Fanny Letier	Représentant d'actionnaire	Libre d'intérêts	88%	F	40	FR	5	2022	0	3		M	M
	Colette Lewiner	Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	88%	F	73	FR	15	2020	0	6			
	Andronico Luksic Craig	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	24%	M	64	CL	6	2021	0	9			
	Francisco Pérez Mackenna	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	94%	M	60	CL	8	2021	1	8		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Hubert Porte		Libre d'intérêts	88%	M	55	FR	8	2023	0	2	M		
	Marc Grynberg		Libre d'intérêts	76%	M	53	BE	2	2021	1	1			
	Kathleen Wantz-O'Rourke		Libre d'intérêts	88%	F	53	AU	4	2020	0	1	M		

## 2 - Spécificités

- Les statuts de la société NEXANS prévoient une limitation du droit de vote à 20% des droits de vote pour les opérations structurantes.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Le nouveau comité exécutif ne comprend aucune femme.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ